

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 14 novembre 2022 à 19H00

- Présents :** Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) :** Ludivine PAPLEUX, Olivier FIEVEZ, Echevins, Nino MANZINI, Gwennaëlle BOMBART, Conseillers communaux.

Objet n°44 - Question orale de la Conseillère Christiane OPHALS au sujet de la localisation pour l'office du Tourisme.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative à la localisation de l'Office de Tourisme.

Nous avons appris que le collège avait marqué son accord de principe quant au déménagement des bureaux de l'Office du Tourisme dans les locaux de la gare.

Les conditions proposées pourraient être la location de 2 locaux part la SNCB, une surface totale de 42 m², un loyer de 550 € HTVA, avec un contrat d'une durée de 8 ans.

Des travaux d'aménagement devraient être réalisés et que ces travaux sont estimés à 16.000 euros.

Lors d'une récente visite des lieux par, entre autres, des membres du conseil d'administration de l'office du tourisme, il a été relevé, en résumé, l'inadéquation du lieu en raison de la charge financière par rapport à la surface et à l'agencement des lieux, le bruit continu de la gare (haut-parleur, trafic), l'ampleur des travaux à prévoir (tableau électrique, isolation, local de stockage, commodités, ...).

D'après la Directrice financière faisant fonction, l'office du tourisme devrait trouver environ 10.000€ par an si la suppression du subside communal est maintenue.

Dans ces conditions budgétaires apparemment difficiles,

- la majorité peut-elle préciser ses intentions vis-à-vis du fonctionnement de l'office du Tourisme ?
- quelles alternatives de locaux la majorité envisage-t-elle ?
- on nous dit que le pavillon actuel est énergivore. Pouvons-nous avoir un résumé des coûts d'exploitation de ce bâtiment en matière de chauffage et d'électricité.

Madame l'Echevine Angélique MAUCQ répond à la question

Nous devons en effet réfléchir à une relocalisation du pavillon de l'office du tourisme car avec projet "Rénovation de la grand place" l'endroit où se trouve celui-ci va devenir un grand espace vert ouvert

Il a une seconde raison au déménagement : le pavillon est énergivore. Le bâtiment est très mal isolé et est chauffé à l'électricité ce qui fait que c'est très coûteux.

Je ne peux pas te répondre précisément en ce qui concerne le coût de l'énergie car on est sur le compteur de l'Hôtel de Ville et il n'y a pas de compteur de passage permettant de déduire la consommation exacte.

Nous avons 2 alternatives à l'étude :

- **La gare.**

Avec des membres de l'administration de la ville et des membres du conseil d'administration, nous nous sommes rendus sur place afin de visiter le bâtiment.

La SNCB nous a proposé un local d'environ 42m² pour le bureau de l'office et nous sommes en demande un local pour les archives et documents de l'Office du Tourisme et le matériel

Nous sommes maintenant en train d'analyser les informations car même si ça va entraîner un coût supplémentaire il y a aussi des points positifs à avoir un office du tourisme dans une gare (beaucoup de passage).

- **La seconde option consiste à mettre le bureau de l'office à l'accueil de l'hôtel de ville.**

Cette option a le mérite d'en plus permettre une mutualisation des ressources et d'être moins onéreuse

A l'heure actuelle, rien n'est décidé et est toujours sous forme de projet. Des devis travaux doivent encore être réalisés.

Ce que je peux dire c'est qu'on prend le temps afin que la solution finale soit la plus optimale pour l'Office du tourisme.

Madame la Conseillère Christiane OPHALS utilise son droit de réponse :

Quid du subside de 10.000 € ? Comment envisage-t-on le fonctionnement ?

Madame l'Echevine Angélique MAUCQ répond :

Les frais de fonctionnement et de location du bâtiment sont pris par la Ville. Le pavillon est géré par la ville financièrement.